

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Consultation Holding Soprema SA- Questions

Date : Fri, 4 Apr 2025 08:46:19 +0000

De :

Pour : pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr <pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr>, pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr <pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr>

M. le commissaire enquêteur,

J'ai quelques questions suite à la consultation des documents.

PJ4 p.13

« La demande de dérogation concerne :

- Les émissions de la dosimétrie (cheminée 1) et de la finition (cheminées 4 et 5),
- L'article 5.1.1.1. de l'arrêté du 4 novembre 2024, pour les Valeurs Limites à l'Emission fixées, soit 20 mg/Nm3 pour l'étape de dosimétrie et 110 mg/Nm3 pour l'étape de finition en COV totaux non méthaniques, exprimés en carbone total,
- Une demande de Valeur Limite à l'Emission de 110 mg/Nm3 de COV totaux, exprimés en carbone total pour chaque cheminée,

Pour toute la période de fonctionnement de l'unité industrielle. »

Pouvons-nous savoir de quoi précisément sont composés ces rejets dans l'air, de quels COV s'agit-il ?

Comment Soprema peut prouver que le non-traitement de ces polluants ne génère pas de risque pour la santé des populations vivant aux alentours ?

Les modélisations pour savoir l'étendue des flux d'air non traité ne représentent pas le scénario en cas de dépassement de seuil des COV de 110 mg/m3 pour chaque cheminée .

De plus, ces modélisations ne sont pas fiables à 100%, sommes-nous certains qu'aucune émission ne pourra atteindre le village ?

Y aura-t-il une mesure en continu de COV dans les cheminées pour vérifier le respect des seuils ?

Quelles sont les bonnes pratiques sur les autres usines de fabrication de mousse polyuréthanes similaires pour le traitement d'air ?

Dans la pièce jointe 46 sur la description des procédés (à partir de la page 29), je ne retrouve pas les éléments de sécurité ou les MMR, sont-ils déjà définis ?

Des analyses de risques type Hazop ont-elles déjà été menées sur les opérations de dépotage, de mélange et sur tout le procédé de fabrication ?

PJ49 Annexe : L'analyse préliminaire des risques mentionne de nombreuses procédures en tant que Barrière de protection ou d'intervention mais existe-t-il des sécurités instrumentées ou des sécurités physiques ?

Pouvez-vous me confirmer la date de la prochaine réunion publique ? J'aimerais y assister.

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement